

Association Nationale des Métiers  
de l'Accompagnement Musical  
8, rue de Lorraine - 69100 Villeurbanne  
anmam@free.fr  
Site internet : [http:// www.anmam.fr/](http://www.anmam.fr/)

## **Assemblée générale de l'ANMAM Samedi 29 Juin 2019 à L'ENM de Villeurbanne**

### **Personnes présentes :**

**Dominique Alibert** : membre du collège. *CRR St Etienne, accompagnatrice danse et FM danseurs, professeure d'accompagnement danse*

**Danièle Clémot** : membre du collège (secrétariat, site internet). *CRD Villeurbanne, accompagnatrice et professeure d'accompagnement, coordinatrice dpt acct*

**Marie Duinat** : membre du collège *CRD Valence, accompagnatrice et professeure d'accompagnement*

**Catherine Goubin** : membre du collège *CNSMDL, CRR Chambéry Accompagnatrice danse, professeure d'accompagnement danse*

**Namiko Magari** : *CRR Dijon, ESM Bourgogne Franche-Comté, accompagnatrice*

**Isabelle Mambour** : membre du collège *CRR 93, accompagnatrice*

**Luce Marliac** : membre du collège *CRR Rennes, accompagnatrice et professeure d'accompagnement coordinatrice dpt acct*

**Catherine Marruedo – Vernay** : membre du collège (trésorerie) *CRR Lyon, accompagnatrice.*

**Odile Ramillon-Levisage** : *CRR Dijon, ESM Bourgogne Franche-Comté, accompagnatrice*

**Laure Zehmann - Lavignolle** : *CRR Lyon, CNSMDL accompagnatrice*

Excusés : **Christophe Petit** : membre du collège *CRI Pays Roussillonnais Accompagnateur danse*

Secrétaire de séance : Catherine Marruedo - Vernay

### **I - Rapport moral**

L'état a engagé des réformes conséquentes sur l'enseignement artistique spécialisé avec la remise à plat du système actuel de classement des établissements, nouveau schéma d'orientation, diplôme national...

Cela aura des incidences sur les orientations pédagogiques de ces établissements mais également statutaires pour le recrutement des enseignants. Si on ne peut que saluer la présence de l'Anmam aux consultations organisées par la DGCA sur ces réformes, il faut cependant rester vigilant sur la place qui y sera faite aux disciplines de l'accompagnement.

Celles-ci devraient être finalisées pour le premier trimestre 2020.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

### **II- Rapport d'activités**

#### **Consultations DGCA suite :**

D. Clémot présente les deux réunions à la DGCA des 3 Juillet 2018 et 22 Octobre 2018 où elle représentait l'ANMAM. Si sa participation à ces 2 réunions portant sur ces réformes importantes est à saluer, on peut cependant regretter que l'Anmam n'ait pas été sollicitée pour les textes précédents concernant les classes préparatoires.

Extrait de l'invitation :

« Le ministère de la culture a engagé depuis plus de deux ans un important travail pour tenter d'imaginer avec vous le conservatoire de demain. Dans la droite ligne des consultations de l'automne 2015 et des groupes de travail sur les textes réglementaires de 2016-2017, nous souhaitons désormais vous associer à **la révision des critères de classement ainsi que des schémas nationaux d'orientation pédagogique** »

- **Concernant les critères de classement :** Les différentes appellations CRR, CRD, CRI seraient abandonnées pour une labellisation unique Il ne sera plus demandé pour certains critères de classement, de proposer des cursus complets dans les 3 disciplines musique, danse théâtre En revanche tous devront en proposer 2 disciplines y compris les plus petites structures Seraient rajoutées comme possibilités de disciplines : les arts du cirque, les marionnettes et les arts plastiques

#### **Extraits des orientations de l'état :**

- Acter la nécessité d'un nouveau classement/ d'une nouvelle labellisation et d'une procédure de re-classement (nouvelle demande des collectivités) et s'accorder sur sa mise en œuvre (modalités pratiques et temporalité)
- Les nouveaux critères de classement/labellisation venant remplacer l'actuel classement doivent être suffisamment clairs pour asseoir le positionnement de l'établissement dans la collectivité tout en garantissant la qualité de l'offre d'enseignement
- S'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique ; fonctionner en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec des conservatoires labellisés ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.

#### **Points de vigilance**

- La question du niveau d'emploi (PTEA notamment) et donc de l'exigence dans le niveau de formation des enseignants comme des équipes de direction (recrutement au niveau DTEA, notamment) doit rester permanente.
- Les échéances et les épreuves de concours doivent mieux correspondre aux enjeux d'emploi et de compétences des professeurs et directeurs.
- L'interaction avec l'Education nationale en matière d'articulation des offres (CHA, horaires aménagés) doit être approfondie ainsi qu'avec le ministère chargé de la cohésion sociale.
- Ne pas perdre de vue qu'il existe une réelle tension politique qui va au-delà du sujet des conservatoires entre une offre de pratique artistique de « loisir » et celle qui relève d'un enseignement artistique, un équilibre doit être maintenu au regard de l'objectif de formation initiale d'un certain nombre d'artistes de demain.
- La place de la danse et du théâtre mais aussi des arts du cirque, des marionnettes et peut-être demain des arts plastiques, au sein des conservatoires doit faire l'objet d'une attention particulière.

La deuxième partie des concertations est programmée pour **l'automne 2019** accompagnée de nouveaux documents de travail envoyés par la DGCA :

- Classement des établissements : critères communs de classement, critères par spécialités (Musique, danse, théâtre), diplôme national.

#### **ECHANGES :**

La situation au Pôle Sup de Dijon (direction Viviana Amadeo) est évoquée.

Il y a un recrutement en cours d'un accompagnateur- trice (plus enseignement de l'accompagnement) - Master + CA exigé- au détriment des heures effectuées depuis des années, notamment par nos deux adhérentes présentes, Namiko.Magari et Odile Ramillon Levisage.

#### **Situation financière dans les pôles supérieurs :**

I.Mambour : les accompagnateurs sont parfois payés en heures supplémentaires mais le plus souvent il s'agit d'heures de décharge sur les postes du CRR et de CDD pour les extérieurs surtout depuis la transformation en EPCC (exemple donné du pôle Sup 93)

Au CNSML, trois grilles de rémunération (1. Profs 2.Assistants 3. Accompagnateurs)

A la demande des représentants syndicaux, les accompagnateurs seront rémunérés sur la grille 2.

D.Clémot fait remarquer que le statut des accompagnateurs dans les établissements supérieurs ne s'améliore pas vraiment, même si la situation au CNSML semble évoluer. Il faudrait en faire un état des lieux. Pour rappel les statuts de travail dans les établissements supérieurs ne relèvent pas des collectivités territoriales. Ceux des CNSM relèvent de l'Etat.

C.Goubin : Pour le CNSMDL, il y a des commissions de représentants du personnel et une action intersyndicale pour demander le changement du statut des accompagnateurs, mais les discussions sont en cours, il n'y a pour l'instant ni promesse ni changement.

**Classes Préparatoires PPES** : tour de table pour évoquer la situation dans différents établissements

Dijon : en réflexion (pas de demande d'agrément – compliqué car rien de précis)

Lyon : agrément obtenu – PPES en place (750h sur 4 ans ; 1re et 2ème année concernent les anciens CSP3, les 3ème et 4ème année les anciens Perfectionnement)

Ne consiste pas en un pré - requis pour l'entrée au CNSML

Villeurbanne en pleine réflexion / une demande d'agrément est en cours

Plusieurs questions se posent :

- Les classes prépas risquent - elles d'occasionner un surcoût pour les collectivités où les demandes sont de rester à budget constant ?
- Quelles seraient les conséquences sur le recrutement des grands élèves dans les établissements qui ne proposeraient pas de classes préparatoires ?

Poitiers : Les recrutements à la rentrée 2018 se sont faits uniquement en Classes Prépa. Il n'y a pas eu de recrutement en cursus DEM.

Le problème est qu'on écarte ainsi tous les profils d'élèves potentiellement intéressants mais qui ne se destinent pas à l'enseignement supérieur.

Pour la rentrée 2019, il semble qu'il y ait eu des recrutements avec des parcours plus diversifiés Classes prépa + DEM

Chambéry et Annecy il y a des classes prépa depuis septembre en danse. En théâtre et musique, une situation en préfiguration.

Saint-Étienne : Uniquement pour certaines classes. Partenariat avec le Puy-en-Velay

Pour les Musiques Traditionnelles. Les étudiants en cours d'étude (si pas intégrés en Classe Prépa) pourront encore passer leur DEM (mais il serait bientôt supprimé)

Chalon sur Saône : Ce sont les premiers à avoir eu cet agrément.

Il concerne les disciplines instrumentales mais pas la danse.

Aubervilliers/ Pôle Sup 93

La Classe Prépa en préfiguration avec Montreuil, Pantin et Bobigny existe depuis 2018. Elle se passe en 2 ans (comme le DEM) avec des modules spécifiques professionnalisants. Les examens d'entrée ont eu lieu en juillet 2019 (ce sera fin juin / début juillet en 2020) Le statut étudiant est possible.

Rennes et la Bretagne:

Volonté de conserver et de mettre en valeur le fonctionnement en réseau régional (rassemblant les villes de Brest, Quimper, Saint-Brieuc, Vannes, Rennes). Ce fonctionnement est institué depuis de nombreuses années pour l'examen d'obtention du DEM (alternance des lieux selon les disciplines).

Le dossier de demande pour les classes préparatoires a été déposé uniquement pour les domaines du théâtre et des musiques actuelles (MAA), pas pour les autres disciplines instrumentales, vocales, ni pour l'accompagnement. Les concours d'entrée seraient communs classe préparatoire / DEM, afin d'avoir un vivier commun d'élèves.

Rappel : le Pôle Supérieur « Pont Supérieur » regroupe les régions Bretagne et Pays de Loire, sur deux sites principaux, Rennes et Nantes.

Valence :

Il y a la volonté d'une Classe Prépa, même si les enseignants sont partagés.

Cela aurait lieu au plutôt en 2020, en utilisant l'existant, avec une enveloppe financière identique. Le DEM (en 2 ou 3 ans) serait préservé.

D. Clénot, souligne la volonté de l'État de proposer un fonctionnement en réseau

Incidence de la création de ces Pôles Supérieurs sur les postes PEA (pour les accompagnateurs) dans les établissements

Il est à noter que l'ANMAM a été consultée sur les récentes réformes en cours (2018/19) mais pas pour la mise en place des Classes Préparatoires. (finalisation 2017)

Dans les textes, on aurait pu/dû spécifier qu'un PEA Accompagnateur sur l'ensemble de l'équipe enseignante était également un pré - requis. Cela aurait permis la transformation d'un poste ASEA en PEA dans les établissements n'en comportant aucun.

La composition des jurys d'entrée dans les classes prépa est très cadré et doit être composé de cadre A. On doit également justifier que certains ASEA aient des élèves en troisième ou quatrième cycle. Cela est possible s'il y a un PEA de la même discipline dans l'établissement ou dans le cas d'une mise en réseau avec un autre établissement ayant un enseignant PEA de la même discipline.

Les certifications en vue des futurs classements des établissements ne seront pas liés aux agréments pour les classes préparatoires (d'autant plus que cet agrément peut être attribué à des institutions privées)

### **Synthèse ANMAM sur l'accompagnement dans les Établissements Supérieurs**

L. Marliac présente les grandes lignes :

- l'équipe des 4 personnes qui a travaillé sur ce sujet (D.Alibert et C. Petit pour l'accompagnement danse, M. Duinat et elle-même pour l'accompagnement musique)
- la méthode et les sources : étude approfondie de chaque site + témoignage direct recueilli pour la quasi-totalité des structures (entretien avec une personne référente de chaque établissement)
- le sommaire (les têtes de chapitres) de l'analyse rédigée par LM
- la présentation en tableaux Excel des données précises sur chaque établissement

### **Questions diverses :**

Quelles évolutions sont à envisager dans les écoles de musique de demain ? Quelles seront les incidences à long terme du désengagement financier de l'état ?

Réflexion sur les nouveaux dispositifs d'apprentissages : EpO (*école par l'orchestre ENM Villeurbanne*), EMI (*école multi instrument ENM Villeurbanne*), Aïco (*Apprentissage instrumental et invention collective CRR Lyon etc...*)

### **Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité**

### **III- Rapport financier par Catherine Marruedo –Vernay**

La situation financière de l'association est stable.

Au 31 décembre 2018, les comptes présentent les soldes suivants :

Compte courant = 4132,10

Livret Bleu Associatif = 1159,41

Cette stabilité ne doit pas faire oublier la fragilité d'une association dont les revenus sont exclusivement liés aux cotisations de ses adhérents.

Par mesure d'économie, certaines modifications pourront donc être faites au niveau des remboursements éventuels de certains frais (déplacements supplémentaires, barème de remboursement etc...) De même, les membres du collège sont invités à utiliser au maximum la communication par Skype et éviter les déplacements inutiles.

Il est rappelé que l'adhésion est valable pour l'année civile ; Elle permet l'accès aux pages réservées de notre site (codes d'accès fournis par l'ANMAM) et de figurer dans nos listes de communications par mail. Elle permet également de participer valablement aux délibérations de l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

### **Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

#### **IV- Elections**

Le collège actuel, à l'exception de C. Petit qui a souhaité se retirer, est reconduit jusqu'à la prochaine AG qui aura lieu en Janvier 2020.

Membres **du collège** pour l'année 2019 :

Dominique Alibert, Danièle Clémot (en charge du site, du secrétariat et de l'organisation générale), Marie Duinat, Catherine Goubin, Isabelle Mambour, Luce Marliac, Catherine Marruedo -Vernay (en charge de la trésorerie).

Membres actifs :

Christophe Petit, Namiko Magari, Odile Ramillon-Levisage,

Membre d'honneur

Michel Tranchant

#### **- V- Objectifs**

- Continuer le travail en cours lié aux consultations du Ministère sur les futurs arrêtés de classement des conservatoires : participation à l'étude d'impact qui sera menée de septembre prochain à février 2020 afin de mesurer les effets et la mise en cohérence des nouveaux critères de classement avec les grandes orientations de politiques publiques dans les conservatoires classés (CRC, CRD et CRR).
- Proposition d'organiser des réunions intermédiaires entre les Assemblées Générale
- Proposition d'une Assemblée Générale à tenir en tout début d'année civile (pour cohérence avec la tenue des comptes de l'association et la valeur des cotisations)
- Travail sur la refonte du règlement intérieur
- Continuer la mise à jour du site
- Proposition de continuer et d'actualiser le travail déjà effectué sur l'accompagnement dans les établissements supérieurs
- Organisation éventuelle d'un événement à l'occasion des 20 ans de l'association

La séance est levée à 17h20